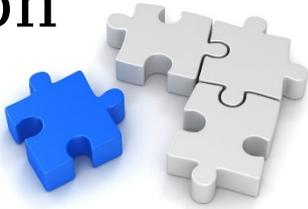




VAE : La validation des acquis de l'expérience

Transformez votre expérience
en certification



Cette offre de formation
est éligible à

**MON
COMPTE
FORMATION**

moncompteformation.gouv.fr

Download on the
App Store

Google play

La VAE est un droit individuel qui peut permettre à un candidat d'obtenir tout ou partie d'une certification enregistrée au RNCP sur la base de son expérience professionnelle.

Elle permet la reconnaissance officielle de l'expérience acquise par le travail : cette expérience est vérifiée, évaluée et validée.

Elle donne la même valeur aux compétences acquises par l'expérience qu'à celles acquises par la formation : une certification obtenue par la VAE a la même valeur qu'une certification obtenue par la formation.

La VAE exige un investissement personnel important et nécessite du temps et de l'énergie pour s'engager dans une telle démarche. Elle dure en moyenne entre 6 et 24 mois.

▪ Public concerné

Toute personne, quel que soit son âge, sa nationalité, son statut, son niveau de formation, pouvant justifier d'au moins un an d'expérience (continue ou non), salariée, non salariée et/ou bénévole, sur des activités en rapport direct avec le diplôme visé.

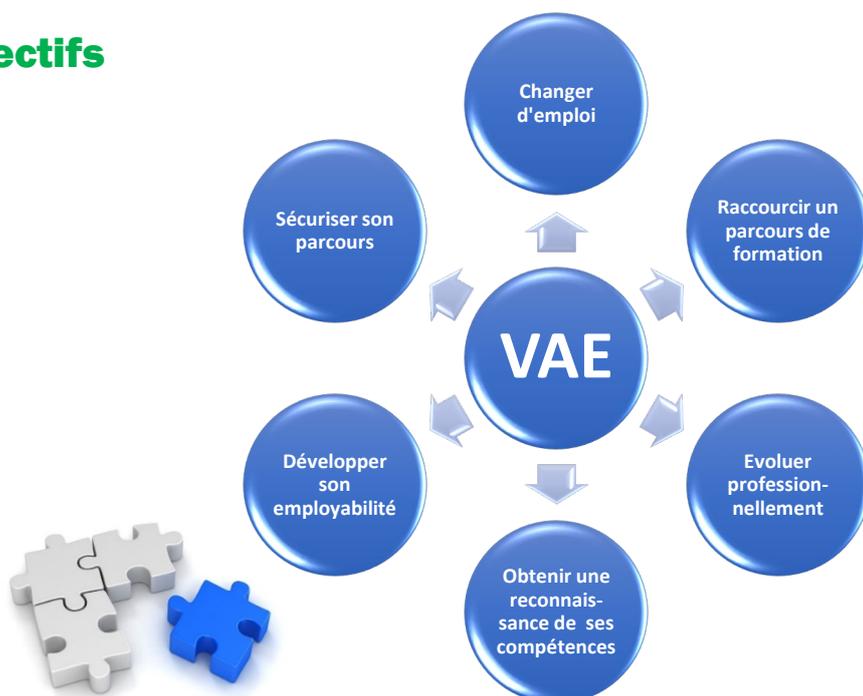
Espace Sentein peut vous accompagner :

- dans la constitution de votre dossier VAE (Livret 2) : analyse de votre expérience, choix des situations à expliciter, mise en relation de vos compétences avec celles exigées dans le référentiel,
- dans la préparation à l'entretien avec le jury : attendus du jury et mise en situation.

▪ Conditions d'accès

- Exercer ou avoir exercé une activité salariée, non salariée ou bénévole en rapport avec la certification visée,
- Justifier d'une durée totale d'activité cumulée d'un an en équivalent temps plein soit 1607 heures,
- Attester qu'une seule demande de validation des acquis de l'expérience a été déposée par année.

▪ Objectifs



▪ Diplômes concernés

• Dirigeant de l'économie médico-sociale :

Certification professionnelle « Dirigeant de l'économie médico-sociale » de niveau 7 (nomenclature 2019), enregistrée au RNCP par arrêté du 23/02/2017 publié au JO n°0053 du 03/03/2017.

• Chef de service des établissements sociaux et médico-sociaux :

Certification professionnelle de Chef de Service des établissements et services sociaux et médico-sociaux de niveau 6 (nomenclature 2019), enregistrée au RNCP sous le n°34808 par arrêté publié au J.O.

▪ Coût et durée

- | | |
|---|-----------------------|
| • Etude du dossier de recevabilité | Gratuit |
| • Démarche VAE sans accompagnement | Nous consulter |
| • Démarche VAE avec accompagnement | Nous consulter |
| • Jury (compris dans la démarche VAE avec ou sans accompagnement) | Gratuit |

▪ Modes de financement

- Plan développement des compétences de l'entreprise
- Compte personnel de formation
- Congé pour VAE
- Financement individuel
- Financement Pôle-Emploi / Région
- Etc

Pour plus d'informations :

<http://www.vae.gouv.fr/espace-ressources/fiches-outil/prise-en-charge-d-une-demarche-vae-particuliers.html>



LA DEMARCHE VAE

LE CANDIDAT

ESPACE SENTEIN

ETAPE 1 : ACCUEIL, INFORMATION, CONSEIL

Vous souhaitez des informations sur la VAE

Vous accueillez et vous informez

Vous avez un projet de certification dans le secteur social ou médico-social

Vous conseillez et vous apportez une aide sur le choix de la certification à entreprendre au regard des compétences acquises

Vous recherchez une aide au financement de la VAE

Vous informez des financements possibles selon votre statut (salarié, demandeur d'emploi, agent public...)

Vous vous inscrivez à la VAE

Vous remet le livret 1 et sa notice et vous indique les critères de recevabilité et conformité

ETAPE 2 : RECEVABILITE DE VOTRE LIVRET 1

Vous transmettez votre livret 1 et vos pièces justificatives

Examine votre livret 1 et vous notifie sa recevabilité ou non, sous quinze jours ouvrés

Votre livret 1 est recevable

Vous remet un livret 2 (dossier de validation) et vous indique la date de certification

Vous propose un accompagnement individualisé

ETAPE 3 : CONSTITUTION DE VOTRE LIVRET 2

Vous avez choisi l'accompagnement

Vous envoyez le livret stagiaire

Rédigez un contrat d'accompagnement

Vous accompagnez dans la constitution du dossier pour décrire, analyser et valoriser votre expérience et vous préparez à l'épreuve orale

Vous n'avez pas choisi d'être accompagné(e) : vous constituez seul votre livret 2

ETAPE 4 : DEPOT DE VOTRE LIVRET 2 et ANNEXES

Vous n'avez pas choisi d'être accompagné(e) : vous indiquez si vous serez prêt (ou pas) pour la date de certification

Prend contact avec vous, 2 mois avant la certification, pour connaître l'état d'avancement de votre livret 2

Votre livret 2 ne sera pas prêt pour le jury de validation : vous demandez un report

Reporte la date de votre épreuve de certification

Votre livret 2 sera prêt pour le jury de validation

Vous enregistrez dans la liste de passage aux épreuves et vous la communiquez accompagnée des coordonnées des membres du jury

4 semaines avant le jury de validation, vous envoyez votre livret 2 et vos annexes, en un exemplaire, à chaque membre du jury et au service administratif (papier et numérique)

Réceptionne votre livret 2 et vos annexes et vous adresse une convocation pour le jury de validation

ETAPE 5 : JURY DE VALIDATION

LE JURY DE VALIDATION

Examine préalablement votre livret 2 et vos annexes

Vous présentez et soutenez votre livret 2 devant le jury

S'entretient avec vous et prend une décision

Espace Sentein vous notifie, dans les 15 jours ouvrés, la décision du jury qui peut :

- soit vous attribuer la certification en totalité ;
- soit vous attribuer partiellement la certification (acquisition d'un ou plusieurs blocs de compétences) ;
- soit vous refuser.

Vous attendez la décision du jury



Accompagnement à la VAE

Programme de formation

V1 - 02/04/2021

■ Public concerné

Toute personne engagée dans la vie active, quel que soit son statut : salarié (en CDD, CDI, Intérim...), non salarié (commerçant, travailleur indépendant, artisan...), agent public (titulaire ou non), demandeur d'emploi (indemnisé ou non).

■ Prérequis

- Exercer ou avoir exercé une activité salariée, non salariée ou bénévole en rapport avec la certification visée,
- Justifier d'une durée totale d'activité cumulée d'un an en équivalent temps plein soit 1607 heures,
- Avoir obtenu la notification de recevabilité du livret 1.

■ Objectifs

Ce dispositif permet d'accompagner le participant à la rédaction du livret 2 de la VAE et à l'entretien de validation devant le jury.

À l'issue de l'accompagnement, le participant sera capable de :

- Identifier et analyser ses compétences développées dans le cadre de son expérience professionnelle et extraprofessionnelle et estimer leur adéquation avec le référentiel de la certification visée,
- Rédiger le dossier de demande de validation des acquis (livret 2),
- Se préparer à la soutenance orale,
- Valider ses compétences par l'octroi de tout ou partie de la certification visée, en relation avec son domaine d'expérience,

■ Admission

- Sur dossier et entretien à distance
- Délai d'accès à la formation : entre deux jours et dix semaines en fonction des financements et des pièces à réunir pour valider les prérequis

Adresse postale : ESPACE SENTEIN - Parc Euromédecine - B.P. 24414 - 34099 MONTPELLIER cedex 5
Tél. : 04 67 63 11 11 - Fax : 04 67 63 00 16 - Email : contact@espace-sentein.fr - www.espace-sentein.fr

■ Certifications visées

Dirigeant de l'économie médico-sociale, niveau 7, enregistrée au RNCP par arrêté du 23/02/2017 publié au JO n°0053 du 03/03/2017 (fiche RNCP N°12067). La certification est composée de 4 blocs de compétences :

- Bloc 1 : Participation à la gouvernance d'une organisation de l'économie médico-sociale,
- Bloc 2 : Définition et garantie du cadre d'une organisation de l'économie médico-sociale,
- Bloc 3 : Définition et management des interventions en économie médico-sociale,
- Bloc 4 : Conception et organisation des stratégies de partenariat en économie médico-sociale.

Lien fiche RNCP : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/12067/>

Chef de service des établissements sociaux et médico-sociaux, niveau 6, enregistrée au RNCP sur décision de France Compétences en date du 23/07/2020 (fiche RNCP N°34808). La certification est composée de 6 blocs de compétences :

- Bloc 1 : Réalisation d'un projet de service social ou médico-social,
- Bloc 2 : Organisation d'un service social ou médico-social,
- Bloc 3 : Management de l'équipe et de la communication d'un service social ou médico-social,
- Bloc 4 : Mise en œuvre de la prise en charge des usagers,
- Bloc 5 : Management qualité et recommandations de bonnes pratiques d'un service social ou médico-social,
- Bloc 6 : Elaboration et gestion du budget d'un service social ou médico-social.

Lien fiche RNCP : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34808/>

■ Durée

10 heures réparties en :

- 7 heures 30 en collectif via 5 regroupements d'1h30 chacune, en téléprésentiel
- 2 heures 30 de suivi individuel par téléphone ou en téléprésentiel.

■ Niveau de sortie

Niveau 7 : Dirigeant de l'économie médico-sociale,

Niveau 6 : Chef de service des établissements sociaux et médico-sociaux.

■ Modalités d'organisation

- **Date de début et fin** : Nous consulter
- **Date de certification** : Nous consulter
- **Rythme** : en continu en discontinu
- **Modalités d'apprentissage** : en présentiel en téléprésentiel en simultané
- **Lieux** : Salle de formation virtuelle via l'application Zoom
- **Nombre de stagiaires** : de 1 à 10 stagiaires maximum.
- **Horaires** : de 17h00 à 18h30
- **Accessibilité** : Accueil possible des personnes en situation de handicap. Merci de prendre contact avec le Référent handicap au 04 67 63 11 11.

■ Déroulé de l'accompagnement

Regroupement 1 :

- La présentation du processus d'accompagnement VAE dédié à l'élaboration du livret 2 et à la présentation devant le jury
- Le métier de la certification visée : fonction, activités, secteur, responsabilités et autonomie
- L'étude des référentiels de la certification visée : référentiel d'activités, de compétences, de certification

Regroupement 2 :

- La présentation du livret 2 : construction et attendus
- Les motivations au regard de la certification visée
- La méthodologie de l'analyse stratégique : l'analyse interne et l'analyse externe

Regroupement 3 :

- Les expériences significatives dans le parcours social et professionnel au regard de la certification visée.
- L'identification des compétences acquises au regard des critères du référentiel de certification : choix de l'expérience principale et des expériences complémentaires éventuelles, choix des situations de travail pertinentes

Regroupement 4 :

- Le tableau de bord expériences et situations de travail/référentiel de certification de la certification visée
- La méthodologie de l'analyse globale d'une expérience : objectifs, sources, degré d'autonomie, d'initiative et de délégation, évaluation de l'intervention, compétences mises en œuvre au regard de la certification visée
- La sélection des annexes et leur présentation

Regroupement 5 :

- La préparation de l'épreuve orale : le discours oral, le support de vidéo-projection
- Exercice oral de présentation

■ Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

1. Moyens et méthodes pédagogiques

- Une présentation du formateur et de chacun des stagiaires en début d'action pour permettre une adaptation optimale du processus pédagogique prévu par le formateur, et la possibilité pour chaque stagiaire d'exprimer ses attentes,
- Une présentation, par le formateur, des objectifs pédagogiques de son intervention et de ses enjeux,
- Une approche pédagogique concrète et pragmatique s'appuyant sur des méthodes de pédagogie interactive et participative : techniques de questionnement, analyse de pratiques
- Un espace numérique destiné aux stagiaires (dit « espace stagiaire »), accessible par l'intermédiaire de l'url suivante : <https://www.espace-sentein.fr/Espace-Stagiaire> pour lequel un identifiant et un mot de passe sont requis (fournis un mois avant le démarrage de la formation) comprenant notamment les programmes, fiches logistiques et documents pédagogiques (référentiel, textes juridiques, réponses aux questions soulevées lors de la formation, références bibliographiques) de chaque regroupement.

2. Moyens techniques

- Une salle de formation virtuelle est mise à la disposition du stagiaire et accessible via l'outil de visioconférence Zoom.
- Une convocation par mél, comprenant le(s) lien(s) Zoom pour accéder à la salle de formation, est envoyée au stagiaire.
- Matériel nécessaire :
 - Ordinateur portable ou de bureau, tablette ou téléphone portable, équipés d'un micro et de haut-parleurs (ou d'un microcasque) et, de préférence, équipé d'une caméra.
 - connexion internet de type ADSL, Fibre ou 4G.

3. Moyens d'encadrement

Responsable du programme et intervenant :

Sophie BISEUIL, *Directrice de la formation et du conseil d'Espace Sentein.*

Titre ou diplôme : Assesneur EFQM ; Certificat des Hautes Études Européennes en Économie, DESS en administration des entreprises.

Sandrine WELTMAN, *Formatrice, directrice de la protection animale, ex-directrice du pôle Protection de l'Enfance d'une fondation du secteur social, référencée manager de transition auprès de MCG Managers.*

Titre ou diplôme : certification professionnelle « Dirigeant de l'Économie Médico-Sociale » enregistrée au RNCP en niveau 1, IEP de Grenoble.

Champ d'expertise : management de transition, pilotage du contrôle interne et de la démarche qualité, management d'équipe, management de la cartographie des risques.

■ Suivi et évaluation de la formation

1. Suivi de la formation

- Une feuille d'émargement est signée par demi-journée de formation, à la fois par les stagiaires et par le formateur présent. Elle permet de suivre l'assiduité, la ponctualité et les absences des stagiaires.
- Une attestation d'assiduité est établie au regard des feuilles d'émargement et communiquée aux financeurs et aux stagiaires.
- Un compte rendu est rédigé par le formateur de façon à consigner en particulier le respect ou non des objectifs, les temps forts, les anomalies constatées, les suggestions et propositions d'amélioration. Ces informations sont analysées par le directeur pédagogique et les responsables d'Espace Sentein dans un souci d'amélioration continue de la qualité de la prestation proposée.

2. Évaluation de la formation

Évaluation des connaissances et compétences : A la fin de l'accompagnement, les participants présentent la certification visée devant le jury de certification. Ils obtiennent, à l'issue de l'épreuve, soit la totalité de la certification, soit un ou plusieurs blocs de compétences.

Pour obtenir le ou les blocs de compétences non validés lors de la VAE, les participants peuvent :

- soit les acquérir par la voie d'un parcours de formation complémentaire,
- soit, après avoir acquis une expérience complémentaire, en établissant une nouvelle demande de VAE (pour rappel, une seule démarche VAE sur une même certification par année civile).

Évaluation de la satisfaction du stagiaire :

- Un questionnaire d'évaluation à chaud rempli par les participants à la fin de chaque intervention de formation (document interne à Espace Sentein). Son objectif est de recueillir l'avis des participants sur la qualité de l'animation et leur satisfaction au sortir de la formation.
- Un questionnaire d'évaluation à froid, envoyé trois mois après la formation à chaque participant permet d'identifier les effets de la formation et de vérifier si les acquis ont pu être mis en œuvre.

Évaluation de l'employabilité du stagiaire : Trois enquêtes, sous forme de questionnaires en ligne, à 6 mois, à 12 mois et à 24 mois sont réalisées afin de suivre le devenir professionnel du stagiaire et d'élaborer des statistiques notamment sur l'évolution des placements des stagiaires

▪ **Sanction de la formation**

A l'issue de l'accompagnement, une attestation de fin formation et un certificat, sous réserve de réussite à l'épreuve finale de la certification visée, sont remis au participant.

▪ **Coût de la démarche VAE avec accompagnement**

Nous consulter

▪ **Indicateurs de résultats**

(calculés depuis 2015)

- Nombre de stagiaires accompagnés : **7**
- Taux de réussite : **100 %**
- Satisfaction : ★★★★★

(Mise à jour 31/12/2020)

▪ **Mode de financement**

- Plan développement des compétences de l'entreprise
- Compte personnel de formation
- Congé pour VAE
- Financement individuel
- Financement Pôle-Emploi / Région
- Etc

Pour plus d'informations : <http://www.vae.gouv.fr/espace-ressources/fiches-outil/prise-en-charge-d-une-demarche-vae-particuliers.html>

▪ Débouchés, suite de parcours, passerelles et équivalences

Débouchés : La certification de Dirigeant de l'économie médico-sociale a vocation à permettre d'exercer les fonctions de dirigeant au sein d'établissements et services tels que :

- Secteur social : Protection de l'enfance / Aide à la famille / Adultes en difficulté
 - Etablissements et services du champ de la protection de l'enfance,
 - Etablissements et services du champ de l'inclusion sociale,
 - Service de prévention spécialisée.
- Secteur médico-social : Personnes handicapées / personnes âgées
 - Etablissements d'accueil pour personnes âgées,
 - Instituts médico-éducatif,
 - Etablissements et services d'aide par le travail,
 - Foyers d'hébergement pour adultes handicapés,
 - EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes),
 - Maisons d'accueil spécialisées,
 - Foyers d'accueil médicalisés,
 - Services d'aide à domicile.
- Secteur santé
 - Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS),
 - Union Régionale des professionnels de santé (URPS).
- Secteur institutionnel et entreprises
 - Collectivités territoriales,
 - Groupements d'intérêts publics (MDPH, AGEFIPH...),
 - Entreprises : ressources humaines, mission handicap,
 - Organismes de formation et conseils en entreprise,
 - Résidences service.

Suite de parcours :

- Evoluer vers les fonctions de Directeur de pôle (enfance, adultes ou travail protégé), de Directeur Général Adjoint ou Directeur Général ;
- Acquérir de nouvelles compétences en participant à nos dispositifs de formation visant une certification AFNOR d' « évaluateur externe expert des organisations de l'économie sociale », d' « ingénieur en performance des établissements sociaux, médico-sociaux et de la santé », de « responsable qualité-évaluation du secteur social et médico-social », d' « expert en risques des établissements sociaux et médico-sociaux », de « coordonnateur de parcours complexes dans les secteurs social, médico-social et de la santé » ou visant une certification de l'université de Lille : « référent pandémie dans les secteurs sanitaire, social et médico-social ».

Passerelles/Equivalences : une passerelle peut être envisagée avec les actions de formation « dirigeant de l'Economie Médico-Sociale » et « Chef de service des établissements sociaux et médico-sociaux » en cas de réorientation ou de validation partielle de la certification, en parcours continu ou progressif.